

# Jeunesse - Enfance - Education

Pôle Territorial - Vallée de la Suippe

## Séjour de ski alpin et de snowboard à SERRE-CHEVALIER

(05240 LA SALLE-LES-ALPES)

Pour les 6/15 ans - du 5 au 12 février 2022



- Hébergement en pension complète
- Transport en autocar
- Cours de ski alpin et snowboard avec l'Ecole du Ski Français

Inscriptions à partir du  
2 décembre 2021

(dans la limite des places disponibles)



**Inscription uniquement au bureau du Service  
Jeunesse à Bazancourt**

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

**(Une seule inscription par personne sera acceptée – excepté pour les fratries)**

Réunion d'information le 11 janvier 2022 à 18h00 au  
Pôle Vallée de la Suippe (salle de formation - mairie de Bazancourt)

**GRAND  
REIMS**

COMMUNAUTÉ URBAINE

**POLE TERRITORIAL  
VALLEE DE LA SUIPPE**

19 RUE G. HAGUENIN – BAZANCOURT

TEL : 03.26.91.18.82 – FAX : 03.26.91.18.89

MAIL : JEUNESSE.VS@GRANDREIMS.FR

INTERNET : [HTTPS://VALLEE-SUIPPE.GRANDREIMS.FR/](https://vallee-suipe.grandreims.fr/)

## BULLETIN D'INSCRIPTION <sup>1</sup>

Je soussigné(e) ..... déclare :

- Inscrire mon enfant au séjour ski du 5 au 12 février 2022,
- Accepter le règlement intérieur,
- Avoir fourni la fiche unique de renseignements et sanitaire 2021/2022, ainsi que l'attestation d'assurance.

Nom / Prénom de l'enfant : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... Téléphone : .....

Adresse e-mail de contact lors du séjour : .....

*Pour information : Possibilité de faire du snowboard (sous réserve d'inscriptions suffisantes.)*

*Si pas assez de « snowboarders », l'enfant sera inscrit d'office en ski alpin.*

Cocher la case correspondant à votre choix :

Date	Séjour Ski 2020	Tarif 1 QF < 400 €		Tarif 2 QF ≥ 400 €	
		CUGR*	Ext.	CUGR*	Ext.
		484,33 €	840,35 €	538,14 €	933,72 €
Du 5 au 12 février 2022	Ski alpin (tous niveaux)				
	Snowboard (débutants ou « Snow 1 »)				

\* L'inscription est ouverte prioritairement aux enfants dont les parents (ou l'un des deux parents) résident dans l'un des villages du Pôle Territorial de la Vallée de la Suippe de la CUGR. (Article 1 – alinéa 2 du règlement intérieur).

Les tarifs dépendent du quotient familial retenu par la CU. De ce fait, l'utilisateur doit se présenter lors de l'inscription muni d'un avis d'imposition ANNÉE N sur les revenus ANNÉE N-1 (ou non-imposition) et de votre numéro CAF ou MSA pour valider l'inscription.

Dans le cas de non présentation de ce document, le tarif 2 s'appliquera ipso facto.

**Attention : Le quotient familial de référence est de 400 €**

Le calcul des 2 tarifs T1 et T2 s'effectuera selon le quotient familial (QF) retenu par la CU soit 1/12ème des revenus du foyer avant abattement, divisé par le nombre de part du foyer.

A titre d'exemple, pour un couple avec 2 enfants à charge (soit un foyer à 3 parts) avec un revenu pour le foyer de 24 000 €, cela donne le quotient familial suivant : QF = 24 000 € / 12 mois = 2 000 € / 3 parts = 666,66 €.

**Comme le QF de la famille est supérieur à 400 €, c'est le tarif T2 qui sera appliqué.**

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

Signature du responsable légal :

**NB :** pour les titulaires des bons séjours CAF/MSA 2021, merci de nous les transmettre

<sup>1</sup> cette inscription est définitive et entraînera facturation